



©J. COLDE. Cousins du Mexique, 1992.

nom du musée : **Musée de la Vallée (La Sapinière) à Barcelonnette**

adresse internet : www.barcelonnette.com

téléphone : (33.0) 4.92.81.27.15

propriétaire des collections : **ville de Barcelonnette (Alpes-de-Haute-Provence)**

gestion du musée : **ville de Barcelonnette**

volume des collections : **Environ 10 000 biens dont 5700 ont été récoisés au 30/11/2012**

date de validation du PRD : 12/05/11

Le musée de la Vallée à Barcelonnette est un musée de société alpine, ouvert sur le monde et les autres cultures, qui réunit, en 1988, les collections historiques des deux anciens musées de Barcelonnette : *le cabinet de curiosités du voyageur-naturaliste Emile Chabrand* (1893) et *le musée d'histoire de la ville* (1934). Ses collections pluridisciplinaires associent l'archéologie, l'histoire, les sciences naturelles, l'ethnographie locale et lointaine, les beaux-arts (fonds Jean Caire et Marie Tonoir), art moderne (Gilles et Laurence Aillaud) et la photographie (Mexique). Au sein des collections, la mémoire vivante de l'émigration aux Amériques occupe une large place et fait l'originalité du projet muséographique, en grande partie centré sur l'aventure industrielle des émigrants *barcelonnettes* sur le territoire mexicain depuis 1810. Le musée de la Vallée collabore depuis 2001 au programme de recherche "Mexico-Francia" porté par le réseau universitaire mexicain sur l'histoire de l'émigration française au Mexique.

Service public municipal, musée contrôlé, le musée de la Vallée installé dans la villa la Sapinière (1878) est musée de France depuis 2002. Il accueille 15 000 visiteurs par an, et participe activement à la vie touristique locale (itinéraire culturel, visites guidées de la ville, etc). Le musée de la Vallée appartient au réseau départemental des musées des Alpes de Haute Provence et vient d'intégrer le réseau de la Cité Nationale de l'Histoire de l'Immigration (CNHI, Paris).

LE RÔLE DU PROPRIÉTAIRE DES COLLECTIONS L'EXEMPLE DE LA VILLE DE BARCELONNETTE

Le rôle de la ville, propriétaire des collections a été déterminant dans la mise en œuvre des nouvelles obligations des musées définies par la loi musée de 2002. L'acceptation et la prise en compte des obligations qui incombent désormais aux musées labellisés "musée de France" a représenté pour la ville de Barcelonnette un engagement à la fois moral et financier. L'enjeu financier est à la mesure des moyens d'une petite commune de moins de 3000 habitants (2911 ha), située dans une vallée de montagne (7500 habitants) éloignée des grands centres urbains et industriels, et dont la première ressource vient de l'extérieur : le tourisme.

La découverte et l'appropriation progressive des obligations d'un musée de France. Première étape.

Une première étape s'est révélée indispensable pour permettre à la ville de Barcelonnette et à l'équipe du musée de travailler ensemble et dans la même direction, d'utiliser le même vocabulaire. Il était en effet primordial de procéder, dans un premier temps, à la découverte (lecture des textes) de la loi musées 2002 et ses différentes applications. Dire à la fois l'existence de la loi et en déchiffrer les principales orientations.

Cela a constitué une réelle découverte (pas seulement l'identification du logotype apposé sur les portes du musée) et un effort d'attention soutenu pour se familiariser et s'approprier, de part et d'autre, les différentes et nombreuses missions qui incombent à un musée labellisé musée de France : *le plan de récolement décennal (PRD) et les campagnes programmées, le projet scientifique et culturel (PSC), la restauration des biens, la numérisation des collections, les enjeux de la conservation préventive, la médiation culturelle, etc.*

Cette prise de conscience partagée est passée par un effort de communication et de pédagogie assuré par le musée, et facilité par les relations de proximité entretenues avec les élus, des élus accessibles et qui se rendent disponibles. Nous avons saisi chaque présentation en conseil municipal (présentation du PRD, du PSC), chaque rendez-vous et entretien, pour détailler, expliciter le contenu des missions et des obligations, pour la conservation du musée et le propriétaire des collections, en ayant recours le plus souvent à la présentation d'illustrations.

Cette prise de conscience a motivé l'action des élus qui se sont aussi rapprochés des instances territoriales ; des représentants de l'Etat (le Conseiller musées), de la Région et du Département, les invitant à se rendre à Barcelonnette, pour faire valoir leur équipement culturel et obtenir aides et conseils.

Le soutien et l'engagement financier du propriétaire des collections. Deuxième étape.

Mieux connues, voire clairement identifiées, les missions obligatoires des musées de France se sont imposées au propriétaire des collections qui s'est montré soucieux de leur mise en œuvre, mobilisant des moyens humains, matériels et financiers supplémentaires.

En 2008, et pour la première fois, des moyens financiers ont été débloqués pour conserver, traiter et valoriser les collections : la ville de Barcelonnette a investi dans le matériel spécialisé de conservation : fournitures (boîtes de conservation) et équipements (meuble à plan, étagères). Pour un montant de 10.502, 76 €. Une véritable manne !

En 2009 et 2010, la ville a poursuivi ses investissements pour assurer la conservation et la valorisation de ses collections pour un montant global de 8 931,95 €, soutenue par l'Etat (DRAC) et le département des Alpes de Haute Provence (CG 04).

Dans le même temps, des moyens humains supplémentaires ont été dégagés et entérinés. Depuis 2009, la ville de Barcelonnette recrute chaque année une conservatrice-restauratrice (familiarisée avec les chantiers de collections) pour une durée de 3 mois, en vue de mener à bien le récolement décennal et les différentes tâches qui en découlent telles que le conditionnement ou le marquage des biens récolés. Cette décision, qui représente aussi un engagement financier non négligeable, s'est révélée particulièrement efficace non seulement pour le traitement des collections mais aussi pour l'ensemble du personnel.

Elle a représenté (et représente) un formidable outil de formation pour l'équipe du musée qui a ainsi bénéficié sur place d'une formation spécifique. Cette intervention a profondément transformé les pratiques de notre petite équipe qui a aussi mis la "main à la pâte", impliquée dans le dépoussiérage des objets et le conditionnement des textiles, et modifié en profondeur, sa façon de travailler. Attentif désormais à la sécurité des œuvres, le personnel du musée porte aujourd'hui un nouveau regard sur les collections.

Pour le propriétaire des collections aussi, il y a *une grande fierté et un vrai enthousiasme* à découvrir les différentes étapes du récolement décennal en cours ; du traitement des pièces à leur conditionnement dans les *fameuses* boîtes de conservation. Fierté que les élus ont aussi partagée avec les donateurs qui ont été associés à la découverte du travail mené par la conservatrice-restauratrice qui accompagne désormais le musée dans sa mission de conservation.

Enfin, des moyens matériels supplémentaires ont été attribués au musée. La ville de Barcelonnette a réalisé l'aménagement de nouvelles pièces entièrement dédiées aux collections récolées (transformation de l'appartement du gardien) et a choisi de réhabiliter, tous les deux ans, une salle du musée (travaux de peinture, reprise de la signalétique) et intégration des préconisations en matière de conservation préventive, pour des montants de 5 000 à 10 000 euros).

La fierté du propriétaire des collections qui prend une part active à la vie du musée. Troisième étape.

Le propriétaire des collections ne saurait être cantonné dans le rôle du payeur. Informés, mobilisés et engagés financièrement, les élus ont aussi pris une part active à la vie du musée. Ils participent régulièrement aux activités et événements portés par leur musée et son équipe. Le premier magistrat de la ville, très attaché au musée qu'il fréquente régulièrement depuis 20 ans, invite de nombreux amis et personnalités à découvrir la collection publique de la ville. Cet été, nous avons ainsi passé une heure "en tête-à-tête" avec le Premier ministre accompagné du nouveau préfet, en vacances en Ubaye. Les obligations du musée de France ont aussi fait partie de la visite !

Des élus qui assistent et participent activement aux ateliers destinés aux personnels des musées. Lors de la journée-atelier "**partage d'expériences**" du 22 avril 2012 organisée au musée de la Vallée, en partenariat avec le *Musée Museum Départemental* de Gap et la *Maison du Berger* de Champoléon du département voisin (Hautes Alpes), les élus ont été au premier rang des participants pour une journée d'échanges et de réflexions sur ce qui constitue aujourd'hui le cœur de notre métier : le maire, l'adjointe à la culture, le vice-président de la commission culture intercommunale (Communauté de Commune de la Vallée de l'Ubaye), le vice-président du Conseil général des Hautes Alpes en charge de la culture et du patrimoine. Des échanges ont ainsi eu lieu entre les propriétaires des collections qui ont témoigné et partagé leur mobilisation pour le patrimoine dont ils assument la charge.

Pour 2013, la mobilisation des élus de Barcelonnette (et de la Vallée de l'Ubaye) reste intacte. L'étude de programmation pour la rénovation et la modernisation de la Sapinière qui abrite le musée de la Vallée, portée par le nouveau projet scientifique et culturel validé en janvier 2012, sera lancée.

En guise de conclusion. Nul doute que cette présentation plutôt positive (voire idyllique) est très largement facilitée, induite, par la taille de notre "petite commune" (2 900 habitants) et les relations de proximité entretenues avec les élus que l'on croise plusieurs fois par jour, dans la rue ou sur les pistes de ski ! Les budgets en jeu sont raisonnables (ils ne sauraient en rien être comparés à ceux de structures plus importantes) mais ils restent un enjeu et nécessitent un réel effort de la part du propriétaire des collections qui doit faire face à de multiples engagements.